

Nombre de Membres en exercice :	20
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2024-24

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le huit mars deux mille-vingt-quatre.

Monsieur PERROT Alain a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Williams DUFOUR	X				Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE	X			
Monsieur Fabien GALLICE		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Éric PHILIPPE			X		Monsieur Roger JOURNET			X	Williams Dufour
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Robert EYRAUD		X		
Monsieur Mathias LAVOLE		X			Monsieur Stéphane GUSMEROLI	X			
Monsieur GENTIL Pascal	X				Monsieur BOURDIER Gilles	X			

Objet : Demande de financement Appel A Projet eau et participation citoyenne

Le Président rappelle que le SIAGA a répondu à la 3^{ème} session de l'appel à projets Appel A Projet eau et participation citoyenne.

Le projet consiste à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Chantiers d'expérimentation :
 - a. A1- Chantiers de plantation en berge avec des riverains (animation SIAGA).
 - b. A2. Ateliers sur les économies d'eau, L'objectif est donc, sur la partie amont du territoire et particulièrement sur le massif de Chartreuse, d'expérimenter un nouveau format de soirées de débats/ concertation avec les hébergeurs touristiques et les acteurs locaux du massif afin d'expliquer le contexte, d'identifier les actions qu'ils mettent déjà en œuvre pour sensibiliser les vacanciers, les solutions qui existent et d'évaluer qui serait prêt à passer à l'action pour contribuer aux économies de la ressource en eau. Ces soirées feront intervenir.
 - c. B2. Groupe de travail avec des citoyens autour de chantiers collectifs de nettoyage des cours d'eau (animé par Chartreuse propre/Les Amis du Parc).
- Chambres d'écho, autour, des dispositifs servant à la fois de « chambre d'écho » et de diffusion des résultats de ces expérimentations :

- a. **C.1. Carte sensible** Carte sensible du bassin versant, élaborée de manière collective avec des usagers, des habitants, des porteurs d'intérêts et de spécialistes de la gestion des milieux aquatiques du bassin versant – pour croiser les regards et les approches (action hybride entre un chantier en tant que tel et une action de mobilisation plus classique).
- b. **C.2. Balades au fil de l'eau** : découverte d'un espace naturel mêlant une approche sensible et une approche experte, réalisée sur site et permettant de découvrir une problématique locale de l'eau de façon ludique, poétique mais aussi technique.
- c. **C.3. Ateliers publics avec un panel riverain**, L'objectif est de faire connaître aux citoyens la rivière à proximité de chez eux, les enjeux et problématiques de ces cours d'eau, et leur présenter les projets de restauration/renaturation prévus sur ces secteurs. Les associer à ces démarches le plus en amont possible favorisera la compréhension du projet et permettra également de désamorcer les potentiels conflits

CONSIDERANT que ce programme est estimé à :

ACTION 1 : Ateliers Economies d'eau	16723 €
ACTION 2 : Chantiers plantations citoyennes en berges	6915 €
ACTION 3 : Chantiers participatifs de nettoyage des rivières	16394 €
ACTION 4 : Récit cartographique	50991 €
ACTION 5 : Balade au fil de l'eau	6680 €
ACTION 5 : Panel riverain	5184 €
TOTAL PROJET	102 888 €

CONSIDÉRANT QUE : Le partenaire financier pour cette opération est l'Agence de l'eau.

Le montant de cet appel à projet a été estimé à 102 888 €.

Le Président propose :

- **De solliciter** l'aide financière la plus élevée de l'Agence de l'Eau (70 % de dépenses subventionnées)

Après avoir délibéré, le conseil syndical :

- **Autorise** le Président à déposer le dossier de candidature
- **Autorise** le Président à solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cet Appel à projet.

Fait et délibéré en séance

Le 20/03/2024

Le secrétaire de séance
Alain PERROT



Le Président
Jean-Louis Reynaud



Publiée le : 22/03/2024

Transmise au Représentant de l'État le : 22/03/2024

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.